La loi anti-gaspillage devant l'Assemblée, la consigne en pointillé

Par LEXPRESS.fr avec AFP , publié le 09/12/2019 à 08:09

Le texte propose une batterie de mesures pour réduire les déchets. L'incertitude règne sur la consigne des bouteilles en plastique, qui a brouillé l'image du projet.

Trier, réutiliser, recycler : le projet de loi anti-gaspillage arrive ce lundi devant l'Assemblée nationale, avec une incertitude sur le sort d'une de ses mesures clés, la consigne pour les bouteilles en plastique. Alors que la France produit environ cinq tonnes de déchets par habitant et par an, le gouvernement voudrait faire de ce texte un marqueur de "l'écologie du quotidien" et de "l'acte II" du quinquennat. Il sera examiné jusqu'au 20 décembre dans l'hémicycle, avec 2400 amendements au menu.
Porté par la secrétaire d'Etat Brune Poirson, il propose une batterie de mesures pour réduire les déchets, dont l'interdiction du plastique et des contenants à usage unique dans les fast-foods pour les repas servis sur place. Mais l'image de ce projet de loi "économie circulaire" s'est brouillée en raison de l'imbroglio entourant la consigne des bouteilles en plastique.
Initialement, l'exécutif voulait généraliser un dispositif mixte de consigne de réemploi, pour les bouteilles en verre, et de recyclage des bouteilles en plastique. Soit un nouveau geste pour les Français qui auraient récupéré quelques centimes d'euros en rapportant leurs récipients dans des machines dédiées.

Les collectivités craignent de perdre des ressources

Mais le Sénat, à majorité de droite, a dit non pour le plastique, puis les députés ont cafouillé lors d'un vote en commission. Entre-temps, le gouvernement a temporisé: il propose une expérimentation dans les territoires volontaires, avant une mise en place éventuelle à l'horizon 2023. Tout en rappelant les objectifs européens de 77% de collecte des bouteilles plastique en 2025 et 90% en 2029, alors que la France n'atteint pas les 60% aujourd'hui.
Les collectivités, qui vendent leurs déchets à des sociétés spécialisées, craignent de perdre des ressources avec la consigne. Les sénateurs ont aussi invoqué des motifs écologiques et pointé le "lobbying" des industriels de la boisson, comme Coca Cola, favorables à la mesure.
Chez les écologistes, on est plus partagé, même si l'ancien ministre Nicolas Hulot a pris position pour la consigne mixte. Tous partisans de la consigne pour réemploi (le verre), ONG et militants redoutent des effets pervers pour le recyclage du plastique. "On demande des garanties pour que cette consigne soit bien une solution de transition vers le réutilisable et qu'elle n'incite pas à utiliser davantage d'emballages jetables", explique l'ONG Zero Waste.

Source : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/la-loi-anti-gaspillage-devant-l-assemblee-la-consigne-en-pointille_2110351.html